

# PLAN DE SOBRIÉTÉ

Les services publics maintenus et optimisés



CHÂTEAUROUX  
MÉTROPOLE



Chères Castelroussines, Chers Castelroussins,

Le plan de sobriété énergétique annoncé le 6 octobre 2022 par le Gouvernement fixe un objectif de réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici 2024. Il est le résultat de neuf groupes de travail sectoriels qui ont travaillé tout au long de l'été pour bâtir des plans d'action sobriété sur-mesure, à partir des propositions remontant du terrain. Chaque groupe a pu aboutir sur des mesures simples et opérationnelles, applicables à très court terme.

Ce plan d'action national concerne l'ensemble de la société : État, entreprises, collectivités et citoyens. Ces mesures doivent permettre à la France de sortir progressivement de sa dépendance aux énergies fossiles, et de réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone. Il se décline en 15 mesures phares qui concernent différents secteurs et acteurs : les bâtiments, les transports, les entreprises, les particuliers, le sport, et la culture.

À l'échelle de notre territoire et plus particulièrement de nos collectivités mutualisées, les services se sont réunis en fin d'année 2022 pour proposer des actions concrètes permettant d'atteindre l'objectif de réduction de la consommation énergétique de 10 % d'ici 2024. Les principales mesures issues de ces réflexions vous sont présentées dans ce plan de sobriété énergétique opérationnel, élaboré en cohérence avec les missions quotidiennes qui sont les nôtres.

À la Ville comme à l'Agglomération, nous montrons l'exemple. Je sais également pouvoir compter sur votre action personnelle afin d'être à nos côtés des acteurs durables du territoire castelroussin.

*« Sur la question  
environnementale  
et des économies d'énergie,  
la Ville et l'Agglomération  
de Châteauroux agissent  
durablement. »*

Gil Avérous  
Maire, Président de Châteauroux Métropole  
Vice-président du Département de l'Indre

# 20 ACTIONS CONCRÈTES DÉDIÉES AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



## ÉCLAIRAGE PUBLIC ET MUNICIPAL

- 1 Optimisation de l'éclairage des parkings publics**  
Centre-ville, Diderot, Les Halles, Équinoxe, Hôtel de ville.
- Installation de cellules de détection de mouvement, avec temporisation de 15mn.
  - Réduction du nombre de tubes lumineux dans les parkings (3 tubes allumés sur 4 dans un premier temps).

- 3 Passage en LED du stade Gaston-Petit**  
**Réduction des plages d'éclairage avant/après match** des stades Gaston-Petit : 1h30 avant match et 45mn après match.

- 4 Passage en LED des stades, terrains de sport, écoles et gymnases**

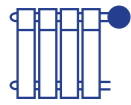
- 5 Optimisation de l'éclairage des bureaux et des locaux administratifs**
- Mise en place de détection de présence dans les sanitaires et les espaces de circulation.
  - Mise en place de sondes d'éclairage dans les bureaux (extinction en fonction de la luminosité).
  - Changement de lampes en LED.

**PLUS DE 9% D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE GRÂCE À CES MESURES PAR RAPPORT À 2021**

**2 FOIS MOINS D'ÉNERGIE CONSOMÉE**

- 2 Paramétrage de l'éclairage moyen des luminaires LED** à 10 lux au lieu de 15 actuellement.

D'autres pistes pourront être étudiées, telles que l'extinction de l'éclairage ornemental de bâtiments et l'extinction de l'éclairage public en cas de délestage programmé annoncé.



## CHAUFFAGE

- 6 Baisse de la consigne de température ambiante à 19°C** (au lieu de 20°C), dans tous les bâtiments, y compris dans les écoles et centres de loisirs, excepté dans les crèches.

- 7 Décalage du démarrage du chauffage dans les bâtiments** d'une quinzaine de jours, soit une mise en service à la fin du mois d'octobre lorsque les températures extérieures le permettent (à étudier au cas par cas chaque année en fonction des conditions climatiques).

- 8 Optimisation des horaires de chauffage des bâtiments :**
- Révision des plannings de chauffage des bâtiments en fonction de leur occupation effective, afin de réduire le temps de chauffe journalier.
  - Anticipation du réduct de chauffage (16°C) à 17h à l'hôtel de ville et au Centre technique municipal.
  - Mise en place d'un réduct de chauffage (16°C) à l'hôtel de Ville pendant la pause méridienne (12h - 13h30).

Si une personne est toujours présente à son bureau pendant la période de chauffage réduit, elle pourra toujours remettre en route son chauffage manuellement (à la température consigne de 19°C).

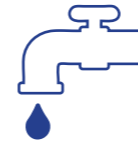
- 9 Restriction de la climatisation** aux locaux dont la température dépasse 26°C. Une mesure déjà en vigueur actuellement et à poursuivre.

- 10 Fermeture des gymnases pendant une semaine par an en période froide** (ex. : entre Noël et le Nouvel an). Seul l'accueil des centres de loisirs sera maintenu.

- 11 Baisse de la température de consigne de chauffage dans les gymnases** de -2°C (soit 12°C au lieu de 14°C actuellement).

L'objectif du plan de sobriété énergétique nationale est de chauffer les gymnases 2°C en dessous de la température consigne de 19°C. Cette action est donc d'ores et déjà réalisée dans la collectivité en les chauffant à 14°C.

**En 2023, installation d'une nouvelle Gestion technique de bâtiment (GTB) à l'hôtel de ville, qui permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment grâce au pilotage des fonctions de régulation du chauffage et du refroidissement notamment.**



## EAU CHAUDE SANITAIRE

- 13 Suppression de l'eau chaude sanitaire dans les locaux administratifs et les écoles** (hors vestiaires et douches), en conservant un point d'eau chaude pour l'entretien ménager.

### BON À SAVOIR

Le plan de sobriété énergétique des écoles proposé par l'Éducation nationale souligne que se laver les mains à l'eau froide est tout aussi efficace pour éliminer les microbes, dès lors que du savon est utilisé. En cas de présence de mitigeurs, il est préférable de les maintenir en position eau froide pour éviter toute consommation d'eau chaude inutile.



## SENSIBILISATION AUX ÉCOGESTES

- 14 Aération raisonnée des salles de classes**
- À éviter avant 8h, car les écoles sont en phase de préchauffage pour atteindre la température consigne à l'arrivée des élèves.
  - Pilotage fin de la fréquence d'aération des salles de classes grâce aux indications de la qualité de l'air donnée par les capteurs de CO2 installés dans toutes les écoles en 2022.

- 15 Extinction des postes de travail en fin de journée** (PC et écran)
- Extinction des appareils en veille**, lorsqu'ils ne sont pas utilisés : écrans, affichages numériques, appareils électriques dans les offices de restauration, wifi, etc.

- 16 Extinction du chauffage et de la climatisation pendant les périodes d'absence du bureau** en journée (ex. : départ en réunion, en rendez-vous à l'extérieur).

- 17 Extinction de l'éclairage lorsque l'on quitte son bureau**, sensibilisation du personnel d'entretien ménager à un allumage restreint à la zone d'intervention.



## BILAN ET PERSPECTIVES

L'ensemble des actions présentées ci-dessus permettent de générer une économie de l'ordre de :

Périmètre d'action	Gain énergétique	Gain financier
Éclairage public et parkings	281 MWh (soit - 6.6%)*	45 900 €/an
Chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire et écoGESTES	1 716 MWh (soit - 9.7%)**	138 000 €/an

\*gain par rapport à 2021, \*\* gain par rapport à la saison de chauffe 2021-2022.

- 18 Fermeture des volets roulants et stores intérieurs la nuit** afin de ralentir le refroidissement de l'air et donc de réduire les besoins en chauffage pour la journée suivante.

- 19 Limitation de la vitesse** à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute, et à 100 km/h au lieu de 110 km/h sur voie rapide pour les agents qui utilisent un véhicule de service pour des trajets professionnels non urgents.

- 20 Promouvoir une politique de sobriété numérique :** renouvellement des PC tous les six ans au lieu de cinq, utilisation d'une police de caractère qui consomme moins d'encre, limitation des impressions et impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, révision du paramétrage de la signature des courriels avec logo voire suppression des logos dans la signature courriel, limitation des pièces jointes dans les courriels, etc.

**éco watt** La Ville de Châteauroux a signé en décembre 2022 la charte Eco Watt, dispositif citoyen porté par RTE et l'ADEME, qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

**CES ESTIMATIONS DE GAIN ÉNERGÉTIQUES** décrites se basent sur ces hypothèses de coût de l'énergie.

- Prix du gaz : 45 € TTC/MWh.
- Prix de l'électricité (hors éclairage public) : 227 € TTC/MWh.
- Prix de l'électricité éclairage public : 163 € TTC/MWh.